



Guide des études Fl et FC

Licence professionnelle : métiers de l'informatique : applications web

Développement internet et mobile (DIM)



Auteurs: B. Talon, M. Fernandez, I. Kerkeni

Année Universitaire 2019-2020

Secrétariat pédagogique

Mme Catherine Dettamante Tél: 03.21.19 06 60

Email: catherine.dettamante@univ-littoral.fr

Table des matières

PRESENTATION DU DIPLOME	3
PRESENTATION DU DIPLOME	3
MISSIONS ET DEBOUCHES PROFESSIONNELS	4 4
LE CONTENU DE LA FORMATION	6
LE DECOUPAGE EN BLOCS DE COMPETENCES ET MODULES	6
APPRENDRE AUTREMENT	9
LES RELATIONS INTERNATIONALES	9
REGLEMENT INTERIEUR ET MCC	10
Titre VI : Modalités de Contrôle des Connaissances de la Licence Profess Développement Internet et mobile	15 15 15 18 19
L'ECHEANCIER DE L'ANNEE	
CONGES DEPARTEMENTORGANISATION DE L'ANNEE DE LICENCE PRO EN FI, FC	
L'EQUIPE PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE	25
L'EQUIPE PEDAGOGIQUE DES ENSEIGNANTS DE LP_DIM PERMANENTS	25
REFERENTS PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES A LA LICENCE PROFESSIONNELLE DIM	26
LES LOCAUX	27
SALLES D'ENSEIGNEMENTL'ACCES LIBRELA BIBLIOTHEQUE	27
AIDER L'IUT, C'EST POSSIBLE !!!	28
CONTACTS	29

Présentation du diplôme

Le Département Informatique est une composante de l'Institut Universitaire de Technologie du Littoral Côte d'Opale, institut qui fait lui-même partie de l'Université du Littoral Côte d'Opale.

Ce département a pour vocation de préparer au DUT Informatique et à la licence professionnelle DIM (développement internet et mobile). La Licence professionnelle est un diplôme national de niveau II, qui se prépare en un an. Il est accessible aux titulaires d'un diplôme niveau bac +2.

L'enseignement est dispensé sous forme :

- de cours, TD et TP (en salles machines), ainsi que des conférences assurées par des professionnels
- de projets pratiques (100h)
- d'un stage de 14 à 16 semaines en milieu professionnel en Fl

Le volume horaire est de 450 heures d'enseignements, plus 100 h de projets tuteurés en FI et de 450 heures d'enseignement.

Les applications professionnelles (projets et stages) représentent une part importante du temps de formation pour préparer au mieux les étudiants à leur futur métier.

La validation du diplôme donne droit à l'obtention de 60 crédits européens (ECTS).

Missions et Débouchés professionnels

Selon le répertoire national des certifications professionnelles (code RNCP 29965) les diplômés doivent être capables de

- analyser, concevoir, déployer et maintenir des applications, de serveurs d'applications
- assister et conseiller les utilisateurs
- paramétrer, prototyper et adapter des applications
- concevoir une interface
- rédiger de la documentation technique
- mettre en place une veille technologique et informationnelle
- · maîtriser le génie logiciel
- · maîtriser la programmation
- · maîtriser les méthodes et techniques de référencement de site web
- · concevoir, déployer, gérer et faire évoluer une application
- · connaître les méthodes de gestion de projet informatique
- · assurer la qualité, la sûreté, la sécurité et la performance des applications
- · appliquer les normes et standards en vigueur

Les secteurs d'emploi ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme - I58 : Edition

- J62 : Programmation, conseil et autres activités informatiques

- 163 : Service d'information

- Développeur

- Analyste-programmeur

- Concepteur

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1805 : Études et développement informatique

Modalités d'accès à la certification Descriptif des composantes de la certification

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque enseignant dans un module met en oeuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

Particularité des enseignements

Les enseignements à l'IUT sont décomposés en séances en groupes complets, soit en Travaux Dirigés, soit de Travaux Pratiques. Le nombre réduit d'étudiants (18 à 20) permet de passer du TD au TP, avec plus de facilité.

Les enseignements de LP sont assurés par des enseignants du secondaire, des enseignants-chercheurs et des vacataires professionnels. Chaque enseignant est recruté en fonction de ses compétences en adéquation avec le diplôme préparé.

La présence aux séances d'enseignement est obligatoire et contrôlée par les enseignants à chaque séance. Pour les étudiants alternants, un émargement systématique est mis en place Un règlement intérieur signé par chaque étudiant en début d'année comporte cette clause d'assiduité à laquelle il s'engage.

Le contrôle des connaissances, en LP, est pour 50% continu et pour 50% soumis aux examens.

L'aspect « professionnel » du diplôme engage l'équipe pédagogique à la mise en œuvre d'actions particulières telles que la mise en place et l'encadrement de projets collectifs, l'organisation et le suivi des stages de fin d'année, de

_

conférences présentées par des acteurs du monde professionnel. Les enseignements sont dispensés par des professionnels compétents dans le cœur de métier à hauteur de 30% à 45%. Le contenu de la formation

Cette section a pour vocation de présenter le contenu de la formation ainsi que le parcours organisé au département Informatique de l'IUT en LP DIM.

Le Département Informatique de Calais organise un parcours sur deux semestres.

Le découpage en blocs de compétences et modules

Maquette LP_DIM 2019/2020

	Unités d'Enseignement			Cré	édits
				EC	CTS
			TD	TP	
	UE0 – Mise à niveau				
	 Système d'exploitation 		18		1
	– Administration de systèmes		9		1
	– Base de données Web	Optimisation SQL/no SQL	15/6		1
	– Programmation Java		24		1
	Base de la programmation web	HTML/CSS/javascript	18		1
	– Conception de sites web	Utilisation des outils numériques	12		3
		Trello, git et autres objets	9		
Semestre	– Développement de sites web	РНР	30		3
1	– Mise en place des services internet	dockers	21		3
	– sécurité internet		12		3
	– Réseaux	Mise en réseaux/test	12/12		3
	– Initiation à la vie de l'entreprise	Communication	12		2
	– Aspects législatifs		15		1
	_ ERP		12		1
	– Anglais		18		3
	– Gestion de projets	Gestion de projets	15		3
		Génie logiciel	12		
			282		30
	– Java appliqué au web		27		2
	– Développement mobile		33		3
	– Système de gestion de contenu (cms)	(réflexion, créer les écrans)	20		2
Semestre		UX/UI			
2	 Développement de techniques avancées du web 	Node JS	20		2
	_ Optimisation	Rgbd	8		1
	 Framework de développement web (symphony ou laravel) 		24		3

Guide des études LP DIM FI et FC 2019-2020 | IUT INFORMATIQUE CALAIS

- Intégration avancée	Cordova	12	2
_ Service web mobile	Cordova	12	1
(responsive)			
- Référencement avancé		12	1
		168	
accompagnement		40	
Total		450	
		490	
UE 4 Projet tuteuré			5
UE 5 Stage en entreprise			8

Apprendre autrement

Cette section a pour vocation de vous présenter les initiatives pédagogiques mises en place pour favoriser la réussite du plus grand nombre.

Dans sa volonté de répondre au mieux aux besoins des étudiants et afin de favoriser leur réussite, le département informatique a mis en place des actions lui permettant de développer au mieux leurs compétences. Chaque enseignant dépose sur la plateforme de e-learning (Moodle) les documents, peut créer des évaluations, mettre en place des forums de discussion. De nombreux enseignants font appel à la pédagogie active (mise en situation, mini-projet, etc) dans le cadre de leurs modules d'enseignements.

Les relations Internationales

MOBILITE ENTRANTE

Les possibilités offertes par l'IUT d'accueillir des étudiants étrangers dans le cadre du programme ERASMUS plus, ou Etude en France existent. Chaque année, un nombre de place (2 ou 3) leur sont réservées.

MOBILITE SORTANTE

La semestrialisation des enseignements, opérée dans le cadre du LMD, favorise la mobilité des étudiants et leur permet d'acquérir une expérience internationale à la fois professionnelle et culturelle, de plus en plus appréciée par les employeurs.

L'IUT propose toute une série de possibilités de séjours d'études ou de stages à l'étranger. La liste des pays concernés est réactualisée chaque année et est disponible auprès du service Relations Internationales.

Ces séjours sont de différents types :

Stages : possibilité d'effectuer le stage obligatoire de licence professionnelle, dans une entreprise ou une université à l'étranger.

A leur demande, les étudiants concernés par une mobilité à l'étranger peuvent bénéficier avant leur départ, d'une formation à l'interculturel, afin de favoriser leur intégration dans le pays de destination.

En fonction du type de séjour, de leur cursus antérieur et de leur statut social, les étudiants peuvent obtenir un financement grâce aux bourses :

- ERASMUS financée par l'Europe,
- BLERIOT du Conseil Régional,

- de mobilité du MESSR (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche).

Les enrichissements linguistique, culturel et personnel retirés de cette expérience à l'étranger sont incontestablement durables et précieux.

Règlement intérieur et MCC

UNIVERSITE DU LITORAL CÔTE D'OPALE IUT DU LITTORAL CÔTE D'OPALE

REGLEMENT INTERIEUR DE L'I.U.T. DU LITTORAL CÔTE D'OPALE

REGLEMENT DES ETUDES- LICENCE PROFESSIONNELLE Titre I: Discipline générale

Article I.1 Comportement:

Les usagers, en leur qualité d'étudiants de l'I.U.T sont tenus d'avoir, en toutes circonstances, à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement, un comportement correct et une tenue décente.

Il est interdit de fumer dans les locaux de l'établissement. Les téléphones portables doivent être éteints pendant les enseignements et les contrôles. Droit à l'image : le fait de filmer des personnes sans leur consentement est répréhensible pénalement et tout étudiant qui s'y livre est passible du conseil de discipline.

Il est interdit de manger dans les salles d'enseignement. Les boissons doivent être consommées à proximité des distributeurs. Les gobelets et boîtes (type Coca), doivent être déposés dans les conteneurs destinés au recyclage.

Le non-respect des personnes, des locaux et des matériels, tout fait de nature à porter atteinte au bon ordre de l'I.U.T. entraîne des sanctions disciplinaires dans le cadre de la section disciplinaire de l'Etablissement, conformément aux dispositions universitaires.

Article 1.2 Sécurité :

Les étudiants doivent se conformer strictement aux consignes générales de sécurité affichées dans l'Etablissement.

Le code de la route s'applique sur les parkings de l'IUT. La vitesse y est limitée à 10km/heure.

Article I.3 Responsabilité de l'établissement :

-

L'Etablissement décline toute responsabilité en cas de vol ou perte de tout objet personnel au détriment d'un usager. De même, les dégradations et accidents survenus sur les aires de stationnement, sont des événements de voie publique qui n'engagent en rien la responsabilité de l'établissement.

Article I.4 Ressources informatiques:

Les matériels informatiques et les supports numériques ne peuvent être utilisés que pour les besoins d'enseignement et de recherche agréés par l'établissement. Tout autre usage est exclu. Tous les usagers sont signataires de la charte informatique de l'université.

Article I.5 Bizutage et pratiques assimilées :

Le bizutage constitue un délit puni de six mois d'emprisonnement et d'une amende d'un montant de 7500 euros, peines doublées si la victime est mineure ou vulnérable. On entend par bizutage, tout acte humiliant ou dégradant, en ce sens qu'il porte atteinte à la dignité de la personne humaine. Au-delà des auteurs directs des faits, les personnes physiques qui ont créé, ou contribué à créer une telle situation, celles qui n'ont pas pris les mesures permettant de l'éviter, ont failli à une obligation de prudence ou de sécurité destinée à l'éviter, ou se sont abstenus d'intervenir pour l'empêcher voient leur responsabilité pénale engagée, que les faits aient été commis à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement. Tous s'exposent à des mesures disciplinaires prises par le président de l'université (exclusion pour les étudiants, sanctions spécifiques pour les personnels de l'université)

Extrait de la circulaire du 22 Septembre 2015 : « Il n'existe ni bizutage bon enfant, ni pression du groupe acceptable, mais des délits et des pratiques d'un autre âge »

Titre II: Absences et Retards

Article II.1 Obligation réglementaire:

La présence à tous les cours, travaux dirigés, travaux pratiques, conférences, visites, stages et, d'une manière générale, à toutes les activités universitaires organisées par un Département de l'IUT est obligatoire.

Les absences sont comptabilisées par séances pédagogiques. Toutes les absences doivent être signalées et justifiées par l'étudiant ou son représentant légal au département. Le Jury tiendra compte de la fréquence des absences en cas de délibération.

Article II.1.1 Absence prévue :

Dans le cas d'une absence prévisible, l'étudiant doit en informer par avance le département, en présentant les justificatifs et les convocations officielles aux enseignants concernés et au secrétariat pédagogique du département.

Article II.1.2 Justification et délai :

Dans les autres cas, l'absence doit être signalée et justifiée par un document officiel dans les deux jours ouvrables à compter du début de l'absence. Audelà de deux jours, l'absence est considérée injustifiée.

Article II.1.3 Nature des justifications :

Sont justifiées les absences pour : maladie, deuil, examen du permis de conduire, contrainte exceptionnelle insurmontable à l'appréciation du chef de département. Le justificatif doit être un document officiel daté portant mention des jours d'absence.

Article II.1.4 Retard:

A la suite d'un retard (quelle qu'en soit la durée), l'enseignant concerné a toute latitude pour accepter ou refuser l'accès de l'étudiant à la séance pédagogique concernée. En cas de refus, l'étudiant est noté absent ; cette absence est traitée selon les modalités précédentes.

Article II.1.5 Exclusion d'une séance :

Un enseignant peut exclure de la séance pédagogique un étudiant à cause de son retard, de son comportement, de ses propos... Dans ces conditions, l'absence est considérée comme injustifiée.

Article II.1.6 Paiement des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux :

Conditions requises pour le paiement : Afin de ne pas retarder le paiement des bourses, le contrôle du service des bourses interviendra généralement à posteriori.

Lorsque pour des raisons médicales graves (traitement hospitalisation) l'étudiant boursier doit interrompre ses études au cours de l'année universitaire, il est tenu d'en informer l'IUT en apportant toutes les pièces justificatives nécessaires. Dans ce cas, cette interruption ne suspend pas le paiement de la bourse pendant la période considérée.

Par ailleurs les étudiants titulaires d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux inscrits dans l'établissement d'enseignement supérieur français, mais qui vont suivre parallèlement des études à l'étranger (quel que soit le pays d'accueil) doivent obtenir des autorités pédagogiques une dispense d'assiduité et l'autorisation de se présenter aux épreuves de fin d'année pour conserver le bénéfice de leur bourse.

Présentation aux épreuves de contrôle : le candidat boursier s'engage également à se présenter aux épreuves du contrôle continu et aux examens et concours relatifs à sa scolarité. Dans le cas contraire un ordre de reversement d'une partie ou de la totalité de la bourse peut être établi. L'étudiant doit être informé au préalable de cette mesure afin de fournir d'éventuelles informations complémentaires.

Titre III : Contrôles des connaissances

Toutes les matières enseignées en cours d'année et figurant au programme du diplôme font l'objet d'un contrôle d'assiduité et d'une vérification des connaissances par contrôle continu sous diverses modalités (interrogations écrites, interrogations orales, comptes rendus de travaux pratiques et toute forme d'évaluation).

Article III.1 : Contrôles

Chaque séance de cours, TD, TP ou autre fait l'objet d'un contrôle d'assiduité noté.

Chaque séance peut faire l'objet d'une évaluation. Les évaluations peuvent être prévues et affichées sur l'emploi du temps, ou non prévues à la discrétion de l'enseignant concerné.

Chaque évaluation et contrôle d'assiduité fait l'objet d'une note prise en compte pour le calcul de la moyenne de chaque matière.

Les modalités de contrôle des connaissances, et les règles de calcul des moyennes de chaque matière sont communiquées aux étudiants en début d'année.

Lors d'un contrôle de type devoir sur table, les étudiants déposent au fond de la salle leurs cartables et autres matériels personnels notamment les téléphones, smart Watch et autres objets connectés

En cas de flagrant délit de fraude, ou tentative de fraude, l'enseignant prend toutes mesures pour faire cesser la fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats. La matérialité des faits est consignée dans un procès-verbal qui devra être signé par l'enseignant responsable de la surveillance et contresigné par le ou les étudiants concernés. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès-verbal.

La copie est consignée avec le procès-verbal dans un rapport remis au chef de département et au président du jury qui saisissent immédiatement la section disciplinaire du Conseil d'Administration de l'université.

-Plagiat : Il n'est pas interdit de citer, en le copiant, le travail d'un autre, à condition de le signaler (écrire le nom de l'auteur et copier ce qu'il a écrit en le plaçant entre guillemets : « »). Mais, il est interdit de plagier. Le plagiat consiste, pour le « copieur », à recopier le travail d'une autre personne et à le présenter comme si c'était son propre travail. Cette pratique est constitutive de fraude et sanctionnée comme telle. Constatée par le correcteur, elle est rapportée au chef de département qui saisit la section disciplinaire du Conseil d'Administration de l'université.

Toute absence injustifiée à un contrôle de connaissances entraîne la note zéro à ce contrôle.

En cas d'absence justifiée, l'étudiant prend l'initiative de contacter dès son retour, outre le secrétariat, l'enseignant concerné qui prendra toute disposition pour préserver l'égalité de traitement au sein du groupe (contrôle de rattrapage ou toute autre adaptation). A défaut, il sera noté zéro.

En cas de litige sur le caractère justifié de l'absence, le chef de département se prononce, éventuellement, après avis du conseil des enseignants.

Article III.2: Bonus

Afin d'encourager la pratique d'activités physiques, sportives et culturelles régulières (ateliers culture), une bonification maximale de 0.6 point peut être

attribuée par les enseignants habilités (enseignants d'EPS, enseignants chargés de la culture) et intégrée dans la moyenne.

Titre IV: Attribution de la Licence Professionnelle

Article IV.1 : Semestres et diplôme

Attribution de la licence professionnelle (Arrêté du 17 nov. 1999)

elle est obtenue à deux conditions :

- la moyenne générale de toutes les unités d'enseignement est égale ou supérieure à 10/20.
- la moyenne de l'ensemble des notes de projet et de stage doit être égale ou supérieure à 10/20.

Les moyennes sont pondérées, les unités d'enseignement étant affectées d'un coefficient détaillé au titre BVI. Aucune note n'est éliminatoire.

Conformément à la réglementation des licences, il existe une seconde session d'évaluation sous la forme d'une épreuve par matière (sauf stage et projet) dont la note peut remplacer celle obtenue en première session.

En cas de redoublement, l'étudiant peut demander à conserver le bénéfice des unités d'enseignement gratifiées d'une note égale ou supérieure à 8/20. En cas d'ajournement, les unités d'enseignement gratifiées d'une note égale ou supérieure à 10/20 sont acquises définitivement et capitalisables. Elles font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

Article B IV.2 : Redoublement :

Le redoublement est soumis à l'autorisation du jury qui se prononce en fonction des résultats obtenus, du comportement et de l'assiduité de l'étudiant.

Article IV.3 : Jurys

Les étudiants, délégués de groupe ne peuvent assister aux délibérations du jury, mais ils peuvent être appelés en consultation par le président du jury.

Article IV.4 : Règlements des départements

- Chaque département décline le présent règlement des études en y insérant notamment les modalités de contrôle et de calcul de la note de chaque module, conformément à la réglementation.
- Si les modalités d'obtention de la note d'un module ne sont pas précisées, cette note sera la moyenne arithmétique des notes de contrôle continu du module, à l'exception du projet tuteuré et du stage professionnel (note unique).

Article IV.4.1 : Dispositions spécifiques département au informatique:

Tout étudiant du département informatique devra se munir d'une souris, d'une clé USB (minimum 4 Go).

-

Sauf autorisation spéciale de l'enseignant, les ordinateurs portables et tablettes ne sont pas autorisés pendant les séances d'enseignement. Conformément à l'article.I.1, les matériels mis à disposition par le département (zappettes, ordinateurs, claviers...) doivent être utilisés avec soin. Toute détérioration entraînera la saisie de la commission disciplinaire. Conformément à l'article III.2, pourront donner lieu à une prise en compte dans le calcul du bonus, toute activité et implication dans la vie du département (JPO, participation à l'ASSO, aux Conseils,...), ainsi que la participation à des certifications. Les étudiants concernés devront se manifester auprès du directeur des études et fournir les attestations et justificatifs nécessaires le plus rapidement possible.

Titre V: Dispositions finales

Article V.1 Contestation d'une décision de l'établissement:

L'usager peut contester une décision de l'IUTLCO auprès du directeur de l'établissement. Dans tous les cas il peut user des voies de recours habituelles contre les décisions administratives (recours hiérarchique devant Monsieur le recteur de l'Académie de LILLE, recours contentieux devant le tribunal administratif de LILLE

Article V.2 Adhésion au règlement des études :

Le règlement des études de la licence professionnelle est lu et commenté par le chef de département ou le directeur des études en présence des étudiants en début d'année universitaire. Chaque étudiant atteste en avoir pris connaissance en signant un document prévu à cet effet.

Article V.3 Le règlement intérieur s'applique dès son approbation par le conseil de l'IUT

Titre VI : Modalités de Contrôle des Connaissances de la Licence Professionnelle Développement Internet et mobile

MCC en FI et FC

Toutes les matières enseignées en cours d'année et figurant au programme du diplôme font l'objet d'un contrôle d'assiduité et d'une vérification des connaissances par contrôle continu sous diverses modalités (interrogations écrites, interrogations orales, comptes rendus de travaux pratiques et toute forme d'évaluation).

LP DIM: Semestre 1

Module : Administration sys Semestre : S1	tème	UE 0 Mise à niveau
Modalités d'évaluation - Contrôle TP	Coef 1	Volume : 9 h TD Crédit : 1

Madula i Daga da dannága Wah	LIE O Mice è niveau
Module : Base de données Web	UE 0 Mise à niveau
Semestre: S1	

Modalités d'évaluation	Coef	Volume : 21h TD
- Contrôle TP	1	Crédit : 1
Madula - Paga da la program		HE O Miss & wives.
Module : Base de la program	mation	UE 0 Mise à niveau
Web Semestre : S1		
Modalités d'évaluation	Coof	Volume : 40 h TD
	Coef	Volume: 18 h TD
- Contrôle Continu	1	Crédit : 1
Module : Programmation Jav	•	UE 0 Mise à niveau
Semestre: S1	a	OE O Mise a filveau
Modalités d'évaluation	Coef	Volume : 24h TD
- Contrôle TP	1	Crédit : 1
- Controle TP	l	Credit . 1
Module : Système d'exploitat	ion	UE 0 Mise à niveau
Semestre : S1	ion	OE O Mise a liiveau
Modalités d'évaluation	Coef	Volume : 18h TD
- Contrôle TP	1	Crédit : 1
- Controle TP	ļ	Credit . 1
Module : Conception de sites	Wah-	UE 1 – Web
outils num et Trello	Web-	OL 1 – Web
Semestre : S1		
Modalités d'évaluation	Coef	Volume : 12h TD + 9h TD
- Contrôle Continu	1	Crédit : 3
- Controle Continu		Orealt . 9
Module : Développement de s	sites Web	UE 1 – Web
/ PHP	Sitoo IIos	02 1 1100
Semestre : S1		
Modalités d'évaluation	Coef	Volume : 30h TD
- DS	1	Crédit : 3
- TP	1	
	•	
Module : Mise en place des s	ervices	UE 1 – Web
internet/dockers		
Semestre : S1		
Modalités d'évaluation	Coef	Volume : 21h TD
- DS	2	Crédit: 3
- Contôle TP	1	
Module : Réseaux- mise en		UE 1 – Web
réseaux/tests		
Semestre : S1		
Modalités d'évaluation	Coef	Volume : 24h TD
- DS 1		Crédit: 3
Module : Sécurité internet		UE 1 – Web
Semestre : S1		
Modalités d'évaluation	Coef	Volume : 12h TD
- Contrôle Continu	1	Crédit : 3
Module : Anglais		UE 2 – Compétences transversales
Semestre : S1		
	Coef	Volume: 18h TD
Modalités d'évaluation	COEI	
- DS	1	Crédit : 3

Module: Gestion de Projet-	et Génie	UE 2 – Compétences transversales
logiciel		
Semestre : S1		
Modalités d'évaluation	Coef	Volume: 15h TD et 12h TD
- Contrôle Continu	1	Crédit: 3

Module : Initiation à la vie d'entreprise/ communication Semestre : S1		UE 2 – Compétences transversales
Modalités d'évaluation	Coef	Volume: 12h TD
- DS	2	Crédit : 2
- Contrôle Continu	1	

Module : Aspects législatifs Semestre : S1	5	UE 2 – Compétences transversales
Modalités d'évaluation	Coef	Volume : 15h TD
- DS	2	Crédit : 1
- Contrôle Continu	1	

Module : ERP Semestre : S1		UE 2 – Compétences transversales
Modalités d'évaluation	Coef	Volume : 12h TD
- DS	1	Crédit : 1

LP DIM: Semestre 2

Module : Développement mo	bile	UE 3 – Web approfondi et mobilité
Semestre : S2		
Modalités d'évaluation	Coef	Volume : 33h TD
- DS	1	Crédit : 3
- TP	1	
- Projet	1	
- Projet		
Module : Java appliqué au w	eb	UE 3 – Web approfondi et mobilité
Semestre: S2		or approional et mobilite
Modalités d'évaluation	Coef	Volume : 27h TP
- TP 1	0001	Crédit : 2
~ 11		ordan. 2
Module : Optimisation/ RGBI)	UE 3 – Web approfondi et mobilité
Semestre : S2		oz o mos approional of mosmics
Modalités d'évaluation	Coef	Volume : 8h TD
- TP	1	Crédit : 1
11		0.00.0.1
Module : Développement de		UE 3 – Web approfondi et mobilité
techniques avancées du web	(Node	or approional et modifice
JS)	(Node	
Semestre: S2		
Modalités d'évaluation	Coef	Volume : 20h TD
- DS	1	Crédit : 2
		Orealt . Z
- TP	1	
Module : Système de de	estion de	UE 3 – Web approfondi et mobilité
contenu (UX, UI)	istion ac	OL 0 – Web approional et mobilite
Semestre: S2		
Modalités d'évaluation	Coef	Volume : 20h TD
- TP	1	Crédit : 2
- 11		Grount: 2
Module : Framework de		UE 3 – Web approfondi et mobilité
Woddie : Halliework de		
dévelonnement mobile		од от того при от того по того
développement mobile		
Semestre: S2	Coef	
Semestre : S2 Modalités d'évaluation	Coef	Volume : 24h TD
Semestre: S2	Coef 1	
Semestre : S2 Modalités d'évaluation - Contrôle TP	1	Volume : 24h TD Crédit : 3
Semestre : S2 Modalités d'évaluation - Contrôle TP Module : Intégration avancée	1	Volume : 24h TD
Semestre : S2 Modalités d'évaluation - Contrôle TP Module : Intégration avancée Semestre : S2	1 • /Cordova	Volume : 24h TD Crédit : 3 UE 3 – Web approfondi et mobilité
Semestre : S2 Modalités d'évaluation - Contrôle TP Module : Intégration avancée Semestre : S2 Modalités d'évaluation	1 /Cordova	Volume : 24h TD Crédit : 3 UE 3 – Web approfondi et mobilité Volume : 12h TD
Semestre : S2 Modalités d'évaluation - Contrôle TP Module : Intégration avancée Semestre : S2	1 • /Cordova	Volume : 24h TD Crédit : 3 UE 3 – Web approfondi et mobilité
Semestre : S2 Modalités d'évaluation - Contrôle TP Module : Intégration avancée Semestre : S2 Modalités d'évaluation - Contrôle Continu	1 Coef	Volume : 24h TD Crédit : 3 UE 3 – Web approfondi et mobilité Volume : 12h TD Crédit : 2
Semestre : S2 Modalités d'évaluation - Contrôle TP Module : Intégration avancée Semestre : S2 Modalités d'évaluation - Contrôle Continu Module : Référencement ava	1 Coef	Volume : 24h TD Crédit : 3 UE 3 – Web approfondi et mobilité Volume : 12h TD
Semestre : S2 Modalités d'évaluation - Contrôle TP Module : Intégration avancée Semestre : S2 Modalités d'évaluation - Contrôle Continu Module : Référencement ava Semestre : S2	1 Cordova Coef 1 ncé	Volume : 24h TD Crédit : 3 UE 3 – Web approfondi et mobilité Volume : 12h TD Crédit : 2 UE 3 – Web approfondi et mobilité
Semestre : S2 Modalités d'évaluation - Contrôle TP Module : Intégration avancée Semestre : S2 Modalités d'évaluation - Contrôle Continu Module : Référencement ava Semestre : S2 Modalités d'évaluation	1 Coef Coef	Volume : 24h TD Crédit : 3 UE 3 – Web approfondi et mobilité Volume : 12h TD Crédit : 2 UE 3 – Web approfondi et mobilité Volume : 12h TD
Semestre : S2 Modalités d'évaluation - Contrôle TP Module : Intégration avancée Semestre : S2 Modalités d'évaluation - Contrôle Continu Module : Référencement ava Semestre : S2	1 Cordova Coef 1 ncé	Volume : 24h TD Crédit : 3 UE 3 – Web approfondi et mobilité Volume : 12h TD Crédit : 2 UE 3 – Web approfondi et mobilité
Semestre: S2 Modalités d'évaluation - Contrôle TP Module: Intégration avancée Semestre: S2 Modalités d'évaluation - Contrôle Continu Module: Référencement ava Semestre: S2 Modalités d'évaluation - DS	Coef Coef 1	Volume : 24h TD Crédit : 3 UE 3 – Web approfondi et mobilité Volume : 12h TD Crédit : 2 UE 3 – Web approfondi et mobilité Volume : 12h TD Crédit : 1
Semestre : S2 Modalités d'évaluation - Contrôle TP Module : Intégration avancée Semestre : S2 Modalités d'évaluation - Contrôle Continu Module : Référencement ava Semestre : S2 Modalités d'évaluation - DS Module : Service Web Mobile	Coef Coef 1	Volume : 24h TD Crédit : 3 UE 3 – Web approfondi et mobilité Volume : 12h TD Crédit : 2 UE 3 – Web approfondi et mobilité Volume : 12h TD
Semestre : S2 Modalités d'évaluation - Contrôle TP Module : Intégration avancée Semestre : S2 Modalités d'évaluation - Contrôle Continu Module : Référencement ava Semestre : S2 Modalités d'évaluation - DS Module : Service Web Mobile Semestre : S2	1 Coef 1 Coef 1	Volume: 24h TD Crédit: 3 UE 3 – Web approfondi et mobilité Volume: 12h TD Crédit: 2 UE 3 – Web approfondi et mobilité Volume: 12h TD Crédit: 1 UE 3 – Web approfondi et mobilité
Semestre : S2 Modalités d'évaluation - Contrôle TP Module : Intégration avancée Semestre : S2 Modalités d'évaluation - Contrôle Continu Module : Référencement ava Semestre : S2 Modalités d'évaluation - DS Module : Service Web Mobile	Coef Coef 1	Volume : 24h TD Crédit : 3 UE 3 – Web approfondi et mobilité Volume : 12h TD Crédit : 2 UE 3 – Web approfondi et mobilité Volume : 12h TD Crédit : 1

Module: Projet tutoré - Mise en situation UE4 - Méthodologie et professionnelle projet Semestre: S3 Modalités d'évaluation Coef **Volume**: 0h (100h de Champs disciplinaires: travail personnel) - Produit fini Crédit: 5 Projets tuteurés - Rapport et gestion de projet 1 - Soutenance

Module : Stage profession Semestre : S3	onnel		UE5 – Stage
Modalités d'évaluation	Coef	Champs	Volume : 14 à 16
- Rapport	1	disciplinaires : Stage	semaines en entreprise
- Oral	1		Crédit : 8
- Travail 2			
- Entreprise 2			

Les projets tuteurés

Organisation

La plage horaire consacrée à ces projets débute dès la rentrée de novembre et se déroule pendant les plages horaires définies sur l'emploi du temps. La formation comptabilise 100 heures obligatoires affectées aux projets tuteurés, réalisés- en groupe de 3 à 5 étudiants.

Les projets tuteurés sont destinés à faciliter l'acquisition de la pratique et le maniement des concepts enseignés. Plus particulièrement, ils doivent favoriser l'acquisition d'un « savoir-faire » et d'un « savoir être » dans une optique professionnelle.-leur objectif est ainsi de développer les qualités d'organisation et de méthode.

Ils doivent améliorer la qualité du travail personnel et permettre l'apprentissage du travail professionnel en groupe. Les projets de LP doivent déboucher sur une réalisation concrète, suivie et évaluée par les enseignants tuteurs.

Le projet doit développer, outre le travail en équipe, un travail en autonomie non encadré. Les étudiants doivent s'organiser, sous le pilotage d'un tuteur auquel ils doivent faire état de leur avancement régulièrement, pour faire avancer leur projet. La recherche des informations (documents, contacts et entretiens) fait partie du travail de l'étude.

Pour un étudiant, le projet tuteuré représente 100 heures de travail et le groupe doit, sous le contrôle du tuteur chargé du suivi :

- Rédiger le cahier des charges.
- Répartir les tâches entre les membres du groupe, fixer des objectifs clairs pour chacun et planifier clairement sa progression.

- Programmer des rencontres pour faire le point : état d'avancement des tâches de chacun et recadrage éventuel. Un compte rendu sera rédigé à chaque réunion.
- Solliciter le tuteur du projet pour des réunions avec lui.

En résumé, l'étudiant doit appliquer les principes de gestion de projets ! Afin de mettre en application les compétences en méthode AGILE, les étudiants utilisent la plateforme TULEAP.

L'enseignant tuteur n'intervient que ponctuellement pour faire le point, conseiller, recadrer, orienter ou relancer le projet. Des contacts sont organisés à la demande du groupe d'étudiants ou de l'enseignant tuteur.

Un état d'avancement est demandé au milieu du projet et donne lieu à l'évaluation suivante :

La soutenance des projets tuteurés se déroulent à l'IUT fin mars

Le stage

La qualité du stage est importante. Il est donc nécessaire d'attacher de la valeur à la procédure de recherche du stage et de faire valider celui-ci par une personne responsable.

Chaque proposition de stage donne lieu à l'établissement d'une offre de stage validée par le responsable de stage. Le stage comporte l'obligation de conduire une mission définie par l'étudiant et son entreprise d'accueil. La nature de cette mission ne sera définitive qu'après l'agrément de l'enseignant responsable du stage de l'étudiant concerné. Une convention de stage est ensuite signée conjointement par les trois parties : l'IUT, l'étudiant, l'entreprise.

La présence au stage sera contrôlée par la direction du département. Toute absence injustifiée dans l'entreprise sera signalée par celle-ci au département.

L'étudiant doit rédiger un rapport à la fin de son stage (voir l'échéancier) et présentera son travail lors d'une soutenance orale devant un jury composé de membres enseignants et de professionnels. La notation du mémoire de stage et de sa soutenance est destinée à apprécier les qualités de travail et de réflexion manifestées par l'étudiant lors de son stage en entreprise et fait partie du contrôle des connaissances.

Les stages en immersion que doivent réaliser les étudiants de la licence DIM ont une durée de 14 semaines minimum, à répartir entre fin mars et le 10 juillet (cf.calendrier) pour une durée de 14 à 16 semaines. Les étudiants candidatent d'eux-mêmes dans les entreprises de leur choix ; un "fichier" d'entreprises partenaires leur est fourni. A l'issue de leur stage, les étudiants remettent un rapport écrit de leurs activités au sein de l'entreprise, et exposent leurs travaux lors d'une soutenance de stage. Ces deux derniers exercices sont encadrés par un responsable pédagogique, qui collabore avec un responsable au sein de l'entreprise. La nature des stages est très variée :

_

elle dépend du type d'entreprise d'accueil. Le travail demandé au stagiaire est en effet différent suivant qu'il choisit de collaborer à un projet relevant du développement web, ou encore s'il est confronté au développement d'applications mobiles.

Pendant toute la période de recherche de stage, le responsable des stages assure un suivi des étudiants. Lors de rendez-vous, le responsable des stages s'assure de la recherche active de l'étudiant, à travers les documents et la tenue d'un carnet de bord de recherche de stage.

L'échéancier de l'année

Cette section a pour vocation de vous présenter les dates importantes de cette année universitaire :

Formation concernée	Période semestre 1	Période IUT semestre
		2
LP FI, FC	16 septembre 2019 -	13 janvier 2020- 27
	10 janvier 2020	mars 2020

Congés département

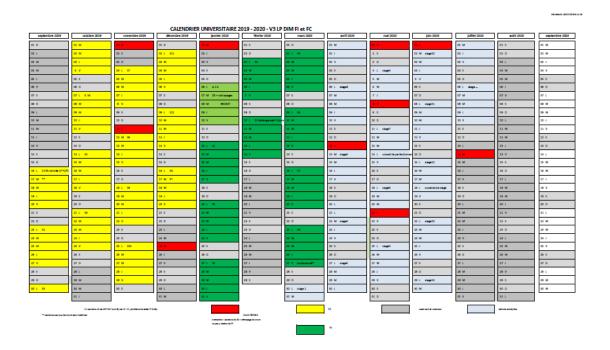
Formation concernée	Congés	Période
FI, FC	Vacances de Toussaint	Du samedi 26 octobre au dimanche 3 novembre 2019
FI, FC	Vacances de Noël	Du samedi 21 décembre 2019 au dimanche 05 janvier 2020
FI, FC	Vacances de Février	Du samedi 15 février 2020 au dimanche 01 mars 2020
FI, FC	Vacances de Printemps	Non concernés

Organisation de l'année de Licence pro en FI, FC

Evénement		Date
Rentrée S1	FI, FC	Lundi 16 septembre 2019
Début des projets tuteurés FI	FI, FC	Lundi 21 octobre 2019
Semaine intermédiaire 1	FI, FC	Du 16 décembre au 20 décembre 2019
Démarrage de S2	FI, FC	Lundi 13 janvier 2020
Sous Commission S1	FI, FC	23 janvier 2020
Semaine intermédiaire 2	FI, FC	Du 13 janvier au 17 janvier 2020
Challenge Web	FI, FC	Du 10 février au 14 février 2020
Soutenance PT	FI, FC	Vendredi 27 mars 2020 matin
Départ en stage	FI, FC	Lundi 30 mars 2020

Date limite de remise des rapports de stage	FI, FC	12 juin 2020
Soutenances de stage	FI, FC	le 18 juin 2020
Rattrapages	FI, FC	28 juin 2020 ??
Jury S2	FI, FC	Session 1 début juillet Session 2 mi septembre 2020

Calendrier FI et FC



L'équipe pédagogique et administrative

Cette section a pour vocation de présenter l'organisation de l'équipe pédagogique et administrative ainsi que de fournir les éléments permettant de contacter les membres de l'équipe.

L'équipe pédagogique des enseignants de LP_DIM permanents

Nom	Statut	Spécialité	Mail	Bureau
DELEPOULLE Samuel	Maître de	Informatique	Samuel.delepoulle@univ-	130
	Conférences		littoral.fr	
FERNANDEZ	Professeur	Expression-	Marguerite.fernandez@univ-	120
Marguerite	Agrégé	communication	littoral.fr	
FOVEAU Frédéric	PAST	Informatique	frederic.foveau@univ-	130
			littoral.fr	
KERKENI Insaf	Maître de	informatique	Insaf.kerkeni@univ-littoral.fr	120
	conférences			
LETREZ Séverine	Professeur	Gestion-	Severine.letrez@univ-	130
	PLP	marketing	littoral.fr	
TALON Bénédicte	Maître de	informatique	Benedicte.talon@univ-	120
	conférences		littoral.fr	
SYNAVE Rémi	Maître de	Informatique	Remi.synave@univ-littoral.fr	130
	conférences			

L'équipe administrative

Nom	Mail	Fonction	
DETTAMANTE Catherine	Catherine.Dettamane@univ- littoral.fr	Secrétaire	
DESOMBRE Thierry	Thierry.Desombre@univ-	Assistant Ingénieur en	
	littoral.fr	Informatique	

Organigramme du département

Référents pédagogiques spécifiques à la Licence professionnelle DIM

Fonction	NOM de l'enseignant responsable
Chef de Département	Anne Pacou
Responsable administratif LP DIM (emploi du temps, services)	Insaf Kerkeni
Responsable pédagogique de la LP_DIM (suivi étudiants, absences, planning, notes)	Marguerite Fernandez
Responsable des projets tuteurés	Rémi Synave
Responsable des stages	Insaf Kerkeni

Les locaux

Salles d'enseignement

Vous disposez pour les enseignements de

- 2 Amphithéâtres
- Salles de TD (135, 136, 100, etc.)
- Salles de Travaux Pratiques (128, 133, 134, 137, 139-141)
- Salle de travail collaboratif (12, 126)

L'accès libre

Un accès libre est organisé la salle 134 si l'emploi du temps le permet. Vous devez pour accéder à la salle vous rendre au secrétariat muni de votre carte d'étudiant et signer le cahier prévu à cet effet.

Vous êtes entièrement responsable de la salle tant que vous n'avez pas restitué la clé. Aucune sortie de l'établissement n'est autorisée avec la clé. La clé doit être remise à la secrétaire ou dans la boîte prévue à cet effet.

La Bibliothèque

En tant qu'étudiant de l'LCO, vous bénéficiez de l'accès à la bibliothèque universitaire.

Aider l'IUT, c'est possible !!!

Pour vous permettre d'étudier dans les meilleures conditions possibles, l'IUT améliore sans cesse le matériel mis à votre disposition : achat de nouveaux PC et équipement des salles.

Vous pouvez nous aider à financer ces achats.

Comment ? Grâce à la taxe d'apprentissage : cette taxe versée par les entreprises est destinée à financer la formation.

Les entreprises ne savent pas toujours à quel établissement d'enseignement verser cette taxe.

Cette année, vous allez effectuer un projet tuteuré ou un stage ou rencontrer des entreprises. A cette occasion, pensez à demander un formulaire taxe d'apprentissage afin de le transmettre à votre contact ou à votre maître de stage.

Parlez-en aussi à vos parents et à vos proches. Ils peuvent se renseigner auprès du service comptable ou de la DRH de leur entreprise et leur proposer d'en verser une partie à l'IUT.

Une nouvelle salle informatique ou une modernisation des équipements pour vos enseignements, vous seriez les premiers à en profiter.

Aidez-nous à trouver les moyens de les financer...

Contacts

IUT DU LITTORAL COTE D'OPALE

Département Informatique Secrétariat du département Université du Littoral Côte d'Opale BP 689 62228 CALAIS cedex

Tél: 03.21.19.06.60 **Fax**: 03.21.19.06.61

E-Mail: catherine.dettamante@univ-littoral.fr

Site web: http://iutcalais.univ-littoral.fr

Page Facebook du département : https://www.facebook.com/IUT-

Informatique-Calais

Chef de département : Anne Pacou

anne.pacou@univ-littoral.fr

Co-Responsables Licence Pro:

Responsable administratif: Insaf kerkeni

kerkeni@univ-littoral.fr

Responsable pédagogique : Marquerite Fernandez

marguerite.fernandez@univ-littoral.fr

Responsable projets tuteurés : Rémi Synave

rémi.synave@univ-littoral.fr